

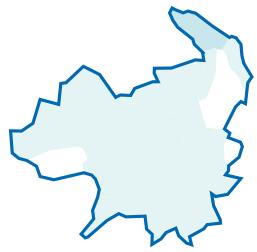


RÉGIE DE L'EAU BORDEAUX MÉTROPOLE :

> UN SERVICE PUBLIC,
NOTRE BIEN COMMUN



Une entreprise publique ancrée dans son territoire



La Régie de L'Eau Bordeaux Métropole agit au quotidien pour garantir aux plus de 800 000 habitants de la Métropole bordelaise la distribution d'une eau de qualité, le traitement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales urbaines.

Pour relever les défis du changement climatique, la Régie travaille dans une approche globale des besoins du territoire.

Elle participe, pour cela, aux CLE (commissions locales de l'eau) du Sage Nappes profondes piloté par le SMEGREG (Syndicat mixte d'étude et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde) et du Sage de l'Estuaire piloté par le Smiddest (Syndicat mixte pour le développement durable de l'Estuaire de la Gironde) ainsi qu'au comité de bassin Adour Garonne. Elle s'appuie également sur le réseau des acteurs et partenaires de son écosystème : les autres structures publiques de gestion des services d'eau et d'assainissement (syndicats, régies, intercommunalités), le Conseil départemental et Bordeaux Métropole.

Au-delà des instances qu'elle anime ou auxquelles elle participe, la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole est aussi à l'écoute du monde économique avec des partenariats efficents comme les branches professionnelles, le secteur de la santé publique et le monde de la recherche. Dans le cadre d'une fonction R&D* instaurée dès sa création, elle déploie des actions innovantes avec des startups locales, des industries et des écoles. C'est ce qui permet d'appréhender les futurs possibles tout en intégrant la résilience nécessaire du service.

* Recherche et développement

Un acteur mobilisé à l'échelle nationale

La Régie est membre du réseau national Fep (France eau publique), de la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régionales) et de Aqua Publica au niveau européen. Elle impulse des partenariats inter régies pour partager avec les autres entreprises ou syndicats membres, ses pratiques, ses interrogations et réfléchir aux enjeux de la profession pour des services d'eau, d'assainissement et de gestion du pluvial efficents et responsables. Elle participe, notamment, aux différentes communautés métiers de ce réseau sur des travaux essentiels afin de faire entendre, au plus haut niveau, les attentes et besoins de la profession auprès des pouvoirs publics (Parlement, gouvernement, Commission européenne, Comité national de l'eau). Elle est naturellement membre de l'Astee, l'association des professionnels de l'eau et des déchets.

Une gouvernance ouverte

- Un conseil d'administration (CA) composé d'élus, d'associations de défense des consommateurs et de l'environnement vote les délibérations de la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole. Des représentants des salariés participent au CA pour avis. Toutes ces décisions sont publiées et accessibles à tous dans le respect de transparence et de libre accès à l'information.
- **Un dialogue constant avec Bordeaux Métropole :** Entreprise publique, la Régie travaille avec et pour son autorité organisatrice : Bordeaux Métropole. Un contrat d'objectifs formalise ce lien et définit les grandes priorités et actions de la Régie.
- **Un comité des usagers pour une gestion publique concertée :** Véritable espace de réflexion et laboratoire d'idées, cette instance de concertation et de dialogue s'est mise en place en novembre 2024 et réunit une vingtaine d'usagers pour un service public toujours plus proche et plus transparent.



Une politique publique d'anticipation pour la résilience du territoire métropolitain

La préservation de la ressource et la gestion du pluvial en aire urbaine contribuent au plan Résilience de la Métropole.

- **Un plan d'économies d'eau ambitieux**

Pour jouer pleinement son rôle moteur dans la transition écologique et consciente de la fragilité des équilibres entre besoins et ressources en eau, la Régie a mis en place, depuis sa création, un vaste plan sur les économies d'eau. Des actions spécifiques à chaque typologie d'usager permettent ainsi d'obtenir des réductions durables et mesurées des consommations unitaires en eau potable sur la Métropole bordelaise : actions de sensibilisation et installations d'équipements hydro-économies, avec des ambassadeurs de l'eau, accompagnement de diagnostics techniques et opérations innovantes sur les bâtiments publics, auprès d'industriels et de bailleurs... Un panel d'actions variées et complémentaires pour agir sur tous les leviers de l'adaptation face au changement climatique.

- **Un dispositif pédagogique**

Chaque année, ce sont environ 5 000 jeunes du territoire qui sont sensibilisés aux enjeux de préservation de la ressource et du milieu naturel et aux écogestes avec plus de 200 actions de sensibilisation réparties sur les 27 communes de la Métropole bénéficiant du service public de l'eau et de l'assainissement.

- **Le « plan anti-fuites » : des actions structurantes inscrites dans la durée**

Depuis sa création, la Régie cherche à réduire significativement les pertes d'eau avec la volonté de viser un rendement supérieur à 85%. Cette politique prend des formes concrètes telles que l'augmentation des renouvellements de canalisations et de branchements pour moderniser le réseau et favoriser une prise en charge des fuites au plus tôt.

- **Une gestion plus vertueuse des pluies urbaines**

Pour lutter contre les inondations du territoire, la Régie propose des solutions de proximité, résilientes, fondées sur la nature pour favoriser la désimperméabilisation des sols et le stockage des eaux à la parcelle.



Une transition écologique devenue prioritaire

La Régie agit au quotidien et propose de changer concrètement comportements, modes de vie, usages et consommations de l'eau.

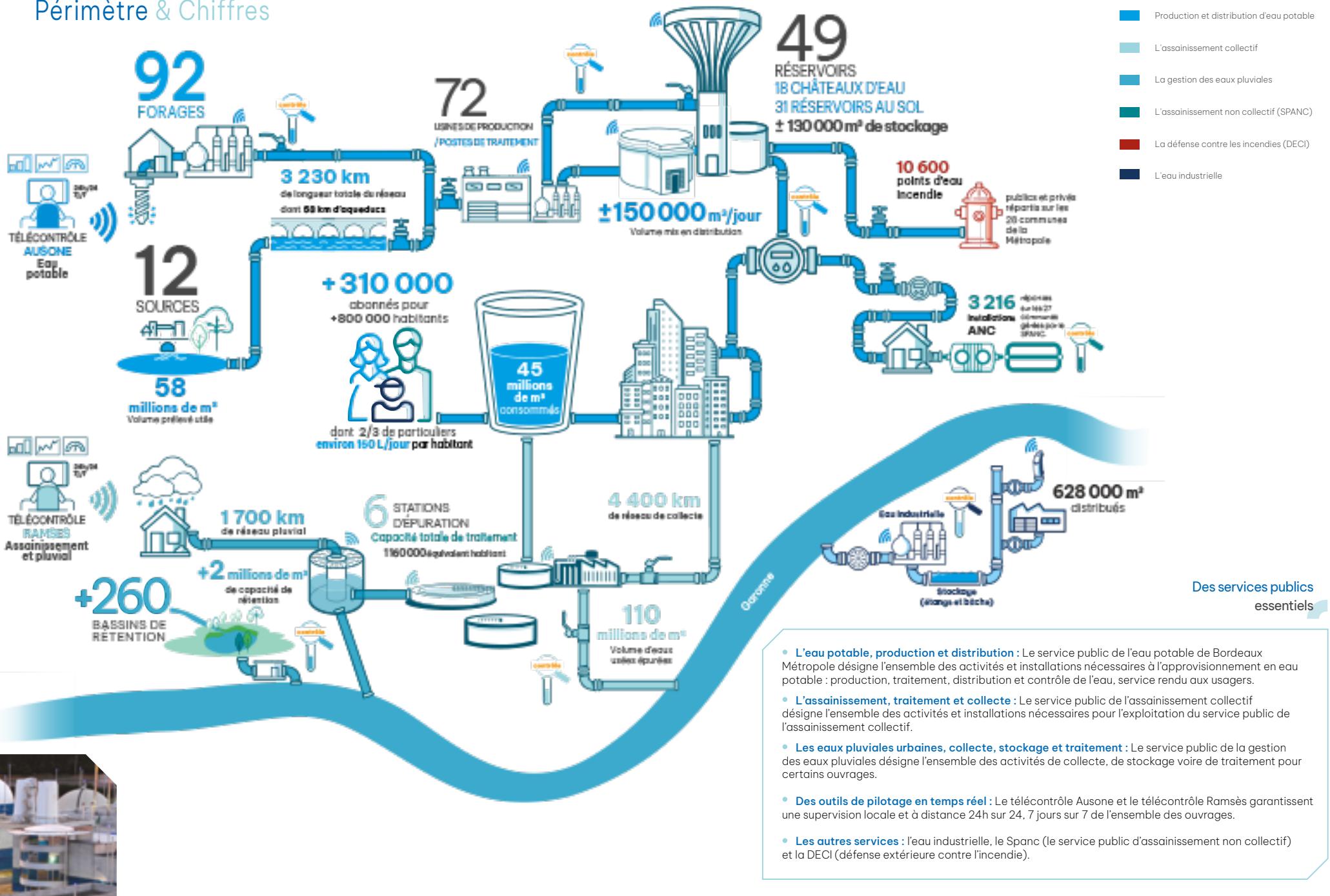
- **En cohérence avec les orientations du plan climat métropolitain** (PCAET), la Régie agit d'une part pour la sobriété énergétique, la valorisation des déchets et la production d'énergies renouvelables avec, par exemple, la station de Clos de Hilde à Bègles qui transforme le biogaz issu du traitement des eaux en biométhane pour chauffer 8 000 foyers. La Régie a, d'autre part, initié une trajectoire bas carbone sur l'évolution des process, l'éco exemplarité, l'emprise foncière, l'évolution du patrimoine...

- **Pour une prise en compte concrète des enjeux de la biodiversité**, la Régie met en œuvre, sur tous ses principaux sites de production, des plans de gestion écologique favorisant la faune et la flore (avec plus de 250 hectares de foncier naturel).

- **Enfin, la Régie agit et propose des solutions durables pour le territoire :** gestion des eaux pluviales urbaines et service d'eau industrielle, fournissant une eau traitée mais non potable aux entreprises pour répondre aux besoins industriels.



Périmètre & Chiffres



Un service public d'eau et d'assainissement performant, exemplaire et innovant

Le patrimoine visible, invisible

Anticiper, réfléchir, planifier

Pour optimiser le pilotage des politiques publiques de l'eau, de l'assainissement et des infrastructures afférentes, des schémas directeurs fixent des orientations stratégiques et fondamentales dans l'aménagement du territoire pour sécuriser les besoins à long terme tout en intégrant les mutations du territoire.

La Régie et les services de la Métropole élaborent ainsi des documents cadres (schémas directeurs, contrat d'objectifs) pour anticiper et planifier les investissements aux aménagements du territoire afin de préserver un cadre de vie à tous ses habitants.

Les documents cadres intègrent les nouvelles obligations réglementaires ce qui permet de déterminer le niveau d'investissements nécessaire pour développer les systèmes d'eau et d'assainissement conformes aux besoins. Ceci correspond à un engagement ambitieux en investissements de l'ordre de 100 Millions par an.

Sécurité

de l'eau potable

Au quotidien les équipes de la Régie se mobilisent pour garantir la production d'une eau conforme aux exigences réglementaires et sanitaires à chaque étape, de la source jusqu'au robinet des usagers. La maintenance régulière des infrastructures et le programme d'analyses de l'eau constituent un axe majeur de l'entreprise.

Le patrimoine du service de l'eau, de l'assainissement et du pluvial est très divers : il englobe le patrimoine enterré (les canalisations et branchements), le patrimoine visible (les usines, les bassins de rétention, les réservoirs, les équipements), le patrimoine comptage et abonnés (les compteurs, les équipements de relevé à distance, les données clientèle), le patrimoine documentaire et le patrimoine foncier et naturel.

Cet ensemble nécessite une stratégie de gestion patrimoniale qui intègre aussi bien la modernisation des réseaux ou les travaux d'exploitation, que la capacité de la Régie à anticiper et à innover en portant des études pour favoriser les décisions et les réflexions.

Pour veiller à ce patrimoine visible et invisible, la Régie s'appuie sur son pôle « études » qui pilote des projets, des projections (pluie du futur), des modélisations (risque de débordements eaux pluviales et eaux usées) afin de proposer une combinaison de solutions pour une trajectoire d'adaptation de ses politiques aux enjeux du changement climatique.

La relation usagers :

proximité, qualité d'écoute et réactivité

Au quotidien, les équipes de la Régie sont à l'écoute des plus de 310 000 abonnés du service public de l'eau, de l'assainissement et de la gestion du pluvial. Conseillers, releveurs et agents administratifs œuvrent ensemble pour répondre aux demandes, traiter les réclamations et organiser les interventions nécessaires sur les réseaux. Par ailleurs, ces équipes constamment mobilisées accompagnent les usagers dans la maîtrise de leur consommation d'eau et dans la régularisation de leur facture. Enfin, la Régie adapte son offre dans une approche plus sociale et plus environnementale : évolution de la structure tarifaire, tarification sociale...



Périmètre et territoire



Des enjeux prioritaires

- ▶ **Préservation** de la ressource et protection des milieux naturels et de la biodiversité
- ▶ **Garantie** de la qualité de l'eau
- ▶ **Service** de proximité





© Bordeaux Métropole - JB Menges

Qui fait quoi ?

Par délibération en date du 12 avril 2024, Bordeaux Métropole a acté le franchissement d'une nouvelle étape dans le pilotage de ses services publics relatifs au cycle de l'eau, en intégrant au périmètre de gestion de la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole, les services de l'assainissement collectif et des eaux pluviales urbaines au 1^{er} janvier 2026.

Pour garantir un dialogue constant et constructif entre la Métropole et la Régie, un contrat d'objectifs formalise les attentes de la collectivité, fixe les priorités et les axes stratégiques qui encadrent la vision systémique du service public de l'eau, de l'assainissement et de la gestion du pluvial à court, moyen et long terme.

Outil de pilotage efficient, le contrat d'objectifs permet de mener à bien les nombreux défis à relever.

L'usager au cœur des priorités de la Régie

CONTACT

Régie de L'Eau Bordeaux Métropole
91 rue Paulin – CS 42086
33081 Bordeaux Cedex

0 977 40 10 13
appel non surtaxé

Du lundi au vendredi
de 8 h à 19 h.
Le samedi de 8 h à 13 h

Rédaction & Conception : Régie de L'Eau Bordeaux Métropole – Photos couverture : © Bordeaux Métropole + B Menges / © Régie de L'Eau Bordeaux Métropole



Définit la stratégie des politiques publiques

Détermine les conditions d'exercice des services

Evalue la politique publique, contrôle la gestion des services et assure la transparence pour l'usager

Assure les relations partenariales sur les domaines eau, assainissement et pluvial

Déploie et organise les moyens et les actions permettant d'atteindre les objectifs

Rend compte à Bordeaux Métropole du niveau de service rendu et des actions engagées

Garantit un service efficient et performant



leaubordeauxmetropole.fr